

CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

AUTOSUR
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total		(3) DATE DU CONTRÔLE 21/10/2026	N° DU PROCÈS-VERBAL 26063175																																																																							
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Défavorable pour défaillances majeures		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																																																																								
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire		Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié Défaillance(s) majeure(s) 3.4.1.b.2. ESSUIE-GLACE : Balai d'essuie-glace manquant ou manifestement défectueux, AR. 5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES : Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté, ARD,ARG. 6.1.7.g.2. TRANSMISSION : Capuchon anti-poussière manquant ou fêlé, AVG.																																																																								
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire		Défaillance(s) mineure(s) 1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé, ARD,ARG. 6.2.1.a.1. ETAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé, D,ARD.																																																																								
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE																																																																										
N° D'AGRÈMENT : S056S033																																																																										
(9) RAISON SOCIALE : SO.SEC.AUTO.																																																																										
(3) COORDONNÉES : Tel. : 0297810617 ZI de Kerpont 56600 LANESTER																																																																										
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR																																																																										
N° D'AGRÈMENT : 078T1076																																																																										
SIGNATURE : 																																																																										
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																																																																										
(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation		Date de 1 ^{ère} mise en circulation																																																																								
GN-846-EG (F) 04/04/2023		04/04/2023																																																																								
Marque		Désignation commerciale																																																																								
RENAULT		TRAFIC																																																																								
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre																																																																								
VF1JL000070668627	M1	VP																																																																								
Type/CNIT		Énergie																																																																								
M10RENVPE72K512		GO																																																																								
Document(s) présent(s) Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice																																																																										
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 119547		MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																																																								
MENTIONS LÉGALES		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIÈRE</th> </tr> <tr> <th></th> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à + 8m/km):</td> <td colspan="4">+0.8m/Km</td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤30%):</td> <td colspan="2">2%</td> <td colspan="2">15%</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td colspan="2">1318daN</td> <td colspan="2">809daN</td> </tr> <tr> <td>Frein de service :</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage :</td> <td>507daN</td> <td>447daN</td> <td>206daN</td> <td>184daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre (<20%):</td> <td colspan="2">12%</td> <td colspan="2">11%</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité) :</td> <td>507daN</td> <td>447daN</td> <td>206daN</td> <td>184daN</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité (≥ 58%):</td> <td colspan="4">63%</td> </tr> <tr> <td>Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 24%</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td colspan="5">Emissions à l'échappement :</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Opacité des fumées (0.51m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1</td> </tr> <tr> <td>Feux de croisement (-3% à -0,5%)</td> <td>-1.1%</td> <td>-1.5%</td> <td colspan="2"></td> </tr> </tbody> </table>				AVANT		ARRIÈRE			G	D	G	D	Ripage (-8 à + 8m/km):	+0.8m/Km				Dissymétrie suspension (≤30%):	2%		15%		Forces verticales :	1318daN		809daN		Frein de service :					Forces de freinage :	507daN	447daN	206daN	184daN	Déséquilibre (<20%):	12%		11%		Forces de freinage (efficacité) :	507daN	447daN	206daN	184daN	Taux d'efficacité (≥ 58%):	63%				Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 24%					Emissions à l'échappement :					Opacité des fumées (0.51m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1					Feux de croisement (-3% à -0,5%)	-1.1%	-1.5%		
	AVANT		ARRIÈRE																																																																							
	G	D	G	D																																																																						
Ripage (-8 à + 8m/km):	+0.8m/Km																																																																									
Dissymétrie suspension (≤30%):	2%		15%																																																																							
Forces verticales :	1318daN		809daN																																																																							
Frein de service :																																																																										
Forces de freinage :	507daN	447daN	206daN	184daN																																																																						
Déséquilibre (<20%):	12%		11%																																																																							
Forces de freinage (efficacité) :	507daN	447daN	206daN	184daN																																																																						
Taux d'efficacité (≥ 58%):	63%																																																																									
Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 24%																																																																										
Emissions à l'échappement :																																																																										
Opacité des fumées (0.51m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1																																																																										
Feux de croisement (-3% à -0,5%)	-1.1%	-1.5%																																																																								
- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.																																																																										